

La Gazette de Sorel.

Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial, Agricole et Littéraire

G. I. BARTHE, Propriétaire et Rédacteur.

Publié dans les Intérêts du District de Richelieu.

JOSEPH CHENEVERT, Imprimeur.

FEUILLETON

La Gazette de Sorel
DU 29 FÉVRIER 1868

Une Dernière Victoire.

NOUVELLE

(Suite)

II.

Au moment où le baron fermait cette lettre, son valet de chambre lui remit le *Moniteur*, qu'il avait expressément recommandé de lui apporter chaque jour, aussitôt l'arrivée. Il l'ouvrit comme d'habitude avec une fébrile impatience.

Sa nomination y flamboyait cette fois !

— Secrétaire d'ambassade à Constantinople ! s'écria-t-il, Jean, faites mes malles !

— Pour où, monsieur le baron ?

— Pour la Turquie.

— Bien, monsieur le baron.

— Quelle chance ! ajouta ce dernier en lui-même. Huit cents lieues d'intervalle entre les veuves, le soi-disant major et les colonels rivaux qui vous bénissent du haut des cieux !

Puis, ayant continué machinalement la lecture des nouvelles officielles, il s'assit tout à coup, se frotta les yeux, se leva, et se promenant à grands pas dans son cabinet :

— Ah ! par exemple ! la mystification est forte !... Ah ! on a voulu se moquer de moi !... ah ! on a prétendu m'évincer !... Je veux savoir le mot de l'énigme. A moi la revanche !... rira bien qui rira le dernier !

Il prit, à ces mots, la lettre qu'il venait d'écrire, la déchira, sonna son valet de chambre, se fit tout de noir habiller, comme les pages de Mulborough.

— Jean, dit-il, dans deux heures mes malles et ma berline à la grille du château d'Aubigny.

— Oui, monsieur.

Cet ordre donné, le baron monta en tilbury et prit la route du château.

Pendant ce temps, le comte et la comtesse continuaient de discuter sur le parti que prendrait le baron, chacun s'attribuant naturellement la victoire, comme deux armées qui chantaient simultanément le *Te Deum* après la bataille.

— Oh ! vous avez beau dire, monsieur, je suis sûr qu'il m'aime, affirmait Clotilde, en tambourinant de son petit pied sur le parquet. Il reviendra, vous serez convaincu, je gagnerai la gageure, vous donnerez votre démission de colonel, et je vous garderai toujours auprès de moi comme un enfant en pénitence. Cela vous ennuie d'avance, j'en suis sûre, mais ce sera.

— Certes, répondait le colonel en l'embrassant, si l'en est ainsi, j'aurai joué à qui perd gagne.

— Hé ! tenez ! que vous disais-je... Le voyez-vous qui revient, et en tilbury encore pour revenir plus vite !

C'est ma foi vrai ! répondit le comte avec une connotation moitié sérieuse, moitié comique. Allons, allons, sauve-toi, sauf à écouter aux portes comme ce matin, chère curieuse ! Je vais savoir ce qui le ramène. Le désir sans doute de faire ses adieux.

— Ses adieux ?... C'est cela !... toujours sceptique ! Enfin il est décidé dans l'esprit de monsieur que personne ne peut l'aimer. C'est humiliant de la part d'un mari.

En ce moment le tilbury s'arrêtait devant le perron. Clotilde s'esquiva et le baron parut au seuil du salon.

— Ah ! c'est vous, monsieur, lui dit le comte d'un ton un peu bourru.

— Je viens, mon cher major, vous faire part des réflexions que m'a inspirées notre entretien de ce matin. Elles n'ont pas été longues, comme vous voyez.

— L'important, c'est qu'elles soient bonnes.

— Elles ne sauraient manquer de l'être, car ce sont les vôtres. Décidément, il est bon de prendre date. Je viens donc m'inscrire comme présentant. Vous m'avez éclairé sur mes sentiments. Oui j'aime la comtesse avec idolâtrie !

Ici le colonel se mit à tousser bruyamment, afin d'empêcher Clotilde d'entendre la déclaration du baron.

— Qu'avez-vous, major ? lui demanda le diplomate avec un intérêt légèrement ironique.

— Rien, rien : une simple quinte... cela me prend quelquefois... dans certaines circonstances...

— Il faudrait prendre un peu de jube, un peu de guimauve et de réglisse ; c'est souverain.

— Bien obligé de l'ordonnance !

— Je disais donc, reprit le baron d'une voix plus forte encore, je disais donc que j'aime la comtesse avec...

— C'est bien, c'est bien ; j'avais parfaitement entendu. Mais à quoi cela vous servira-t-il, si la douleur d'avoir perdu son mari la rend insensible à votre passion.

— Oh ! je me rappelle très-bien, major, ce que vous m'avez dit à ce sujet. Quand elle aura pleuré le défunt pendant quelques jours, quelques semaines, quelques mois peut-être, le terme de son deuil étant arrivé, elle sera enchantée de lui donner un successeur.

— Moi ! je vous ai dit cela ?... Vous avez mal entendu, mon jeune ami.

— Ce sont vos propres paroles, major.

— Où diable avais-je donc la tête !... Mais, au surplus, vous l'aimez, très bien ! je l'admets un instant... pour vous faire plaisir... A quoi cet amour... plus ou moins problématique... vous mènera-t-il ?

— Mais à remplir "la noble et sainte mission" dont vous parlez, "consoler la veuve," ce qui n'est pas moins méritoire, rendre content le feu colonel, afin qu'il nous bénisse du haut des cieux sa demeure dernière, comme vous disiez si poétiquement.

— Parole d'honneur ! pensa le comte en se voyant ainsi parodié, je crois que l'aspirant diplomate se moque de moi : on c'est un rusé compère ou c'est une fière buse.

Mais le baron gardait le plus imperturbable sérieux.

— En termes plus accessibles au vulgaire, major, reprit-il, cela me mènera au mariage. Oh ! le mariage !... Vous en avez fait un tableau si enchanteur, qu'on se marierait volontiers tous les jours de la vie. Oh ! ajouta gaiement le baron, je trouve qu'on se marie trop peu souvent. Il n'y a que Henri VIII d'Angleterre et Barbe-Bleue qui aient trouvé le moyen d'introduire un peu de variété dans cette respectable institution.

En vérité, s'écria le comte qui ne put s'empêcher de rire, je peux me vanter d'avoir fait un enrégé prosélyte. Calmez-vous, baron. Il faut du mariage, pas trop n'en faut.

— Quel sort plus doux que celui de deux êtres qui s'unissent pour la vie !

— Et qui parfois, plaignent en séparation au bout de trois mois, interrompit le colonel, qui, entraîné par la situation et se trouvant pris dans son propre piège, intervertissait peu à peu les rôles. Avocat du bon Dieu le matin, il se faisait avocat du diable le soir.

— Deux âmes, continua le baron en s'exaltant peu à peu jusqu'à ce grand sérieux dans lequel il excellait, deux âmes qui n'ont plus qu'une seule pensée, qu'un seul but, qu'un seul domicile, qu'un seul portier, qu'un seul pot-au-feu !

— Vraiment ! pensa le comte, je crois que je l'ai rendu fou.

— Car, poursuivit le baron, je me souviens de votre belle définition de ce pot-au-feu, symbole des plaisirs calmes et honnêtes devant lequel, après les tourments de la vie, l'homme vertueux vient s'asseoir tranquillement comme dans un port assuré. Et ce bonnet de coton qui, suivant vous,

major, est tout un poème ! Quand à cela, par exemple, je ne partage pas votre engouement. Le bonnet de coton me semble être ce que l'homme à jamais inventé de plus ridicule. Mais, à part ce simple détail, votre théorie du mariage est délicieuse. Vous ajoutez en effet...

— Inutile de le répéter, interrompit le comte. Je vois que vous avez une excellente mémoire. Décidément, se dit-il avec dépit le gaillard se moque de moi... Mais il me rend la pareille ; il est dans son droit ; je n'ai rien à dire. Or, reprit-il tout haut, sans rien retrancher des vérités éternelles que je vous ai prêchées ce matin, il faut avouer que le mariage a bien aussi ses petits inconvénients.

— Il n'en a aucun. C'est une médaille sans revers. Quelle douce existence il assure ; jamais de jalousie.

— Ah ! vous croyez ?

— Jamais de querelles.

— Ah ! vous vous imaginez cela !

— Jamais le moindre nuage. Un ciel d'un bleu toujours pur, comme celui de Naples.

— Avec le Vésuve en perspective.

— Chaque matin le sourire du bonjour vous attend au déjeuner.

— Réglié d'avance comme le canon du Palais Royal.

— Dans l'après-midi, une promenade au bois.

— Toujours le même bois.

— C'est ravissant ! on n'est plus un homme !

— Non, l'on est un automate.

— On vit ainsi, côte à côte, on vieillit ensemble, on est malade ensemble, et l'on arrive au terme de l'existence...

— Sans avoir senti que l'on a vécu, comme dans un ballon où l'on ne s'aperçoit pas qu'on marche. Au surplus, continua le comte, il ne suffit pas d'aimer, si l'on aime seul ; encore faut-il qu'une femme se plaise à partager cette vie enchantée.

Quant à la comtesse je doute fort qu'elle y consente jamais.

— Erreur, major ! je suis assuré de son consentement.

— Bah ! s'écria le comte en dressant l'oreille.

— Oui, major, je puis bien vous le dire, à vous, mon mentor, à vous l'intime ami de feu ce colonel qui a promis d'avance de nous bénir du haut des cieux...

— Oui, oui, cela vous est acquis.

— Hé bien ! je suis aimé, ajouta le baron en baissant la voix avec une touchante candeur.

— Vous, aimé ! allons donc ! c'est impossible ! répondit le comte en trépillant de colère.

— Qu'avez-vous encore, major ?

— Rien, rien, ne faites pas attention, répondit le colonel qui se souvenait à temps que le programme de la gageure interdisait formellement la violence, l'injure et la menace. C'est un léger fourmillement dans les jambes. J'y suis sujet dans certains cas.

— Il ne faut pas négliger cela. Un peu d'éther ou de quinine vous ferait grand bien.

— Ah, ça ! vous êtes donc autant médecin que diplomate !

— A peu près. Oh ! quel bonheur d'être aimé d'une créature aussi divine que la comtesse ! peut-on voir rien d'aussi parfait ?

— Peuh ! répondit dédaigneusement le major ; cela dépend des goûts.

— Mais voyez donc comme elle est jolie ! ajouta le baron en prenant délicatement une photographie qui était posée sur la cheminée, et qu'il fit la légère démonstration d'approcher de ses lèvres.

— Permettez que je la voie de plus près, dit vivement le colonel en arrêtant à mi-chemin le bras du baron.

— N'est-ce pas éblouissant de grâce et de beauté ?

— Moi, je ne trouve pas ; je trouve au contraire... répondit le comte qui s'arrêta court dans sa critique en disant : j'allais encore manquer à mes engagements !

— Hé bien ! reprit le baron avec enthousiasme, comme un mari doit être fier d'avoir une femme que tout le monde admire !

— Oui, cela permet au mari en question de s'effacer complètement, de n'avoir plus de personnalité embarrassante, de n'être plus monsieur un tel, mais seulement le mari de madame une telle.

— C'est agréable pour les gens modestes.

— Ah ça ! mais, avec tous ces verbiages, j'oublie l'étrange assertion que vous émettiez tout à l'heure. Vous vous disiez aimé de la princesse et je vous en demandais la preuve.

— La preuve, mon cher major ? elle est irréfutable.

— Soit ! insista le comte avec un geste d'impatience qu'il reprima aussitôt : mais enfin, quelle est cette preuve ?

— Je ne sais pas si je dois vous la dire... dans la crainte de compromettre la comtesse.

— De la compromettre ? répéta le prétendu major d'une voix sourde. dites-la donc, morbleu ! car se silencerait encore bien plus compromettant.

— Vous voulez la savoir ?... Non, je n'oserais jamais... Pauvre colonel ! je ne puis m'empêcher d'en rire... Mais riez donc, major ! Je vous trouve bien sérieux depuis un instant. Riez donc !

— Je ris, je ris, je suis très gai, c'est visible. Mais, s'il vous plaît, parlez-vous enfin ! Vous me faites mourir de jaloux... de curiosité.

— Eh bien ! sachez donc qu'à l'époque où je me permettais de lui faire la cour (ce qui, selon vous, major, était de mon âge), un jour, la comtesse, profondément émue... mais la une de ces émotions qui tiennent du délire, la comtesse finit par me laisser espérer... qu'il n'y aurait rien d'impossible... à ce qu'il fût possible... qu'elle m'accordât plus tard son amitié. Or, vous savez que l'amitié d'une femme, c'est la préface de son amour.

— A cette révélation, débilitée sur le ton d'une extrême naïveté, le colonel se jeta sur le canapé, en poussant un formidable éclat de rire.

Un petit rire argentin lui répondit du cabinet voisin.

— Tiens ! s'écria le baron, il y a de l'écho féminin par ici, comme dans le *Mariage de Figaro*. Je m'en doutais.

Il se jeta sur un siège en face du comte et se mit à lutter d'hilarité bruyante avec lui.

En même temps la comtesse ouvrit la porte du cabinet, s'affaissa dans un fauteuil, et continua le rire spasmodique qui l'avait saisie.

Quand la crise générale fut à peu près calmée :

— A ça ! dit le comte, de quoi diable rions-nous tous ?

— En vérité, je n'en sais trop rien, dit la comtesse.

— Ni moi, ajouta le baron ; mais c'est égal, cela fait du bien. Du reste, madame la comtesse me semble avoir le désespoir assez gai pour une veuve. Permettez-moi de l'en féliciter. Seulement, franchise pour franchise, dites-moi, je vous prie, monsieur l'ex-major, ce que signifiait la comédie de ce matin, je vous dirai, moi, ce que signifiait celle de ce soir.

— Soit ! dit le comte d'un ton sérieux en maîtrisant l'étonnement profond dans lequel le prolongèrent les paroles qu'il venait d'entendre. La comédie de ce matin avait pour but une gageure entre ma femme et moi. Clotilde prétendait que vous l'aimiez véritablement, et moi, en vrai butor de mari, je soutenais le contraire.

— En ce cas, dit également le baron, c'est madame qui a gagné !

— Tu vois, bien, mon mari ! dit la comtesse à son mari, en remerciant Paris d'un gracieux sourire.

— Du tout ! il y a une contre-partie. Moi, je gageais qu'à la nouvelle de mon décès, vous vous empresseriez de prendre la clef des champs.

— S'il ne s'agit, monsieur le comte, que du fait, vous avez encore perdu.

Un second sourire remercia Paris

— Quant à l'intention, c'est autre chose, monsieur le comte.

Le baron tendit à Maurice le numéro du *Moniteur* qui lui avait révélé la petite mystification dont il venait de se venger.

Le comte fort intrigué, lut ce qui suit :

— Par décret en date du 17 août 1859, M. le comte Frantz de Mar-nay est nommé secrétaire d'ambassade à Constantinople.

— Hé quoi ! interrompit la reconnaissante comtesse, vous allez quitter ce pays-ci ?

— Hélas ! oui, madame.

— Et sans avoir achevé votre tableau ?

— Oh ! il n'y a pas grand mal : il n'est pas plus avancé que le premier jour. Mais veuillez continuer votre lecture, monsieur le major... Qu'est-ce que je dis donc ?... il n'y a plus de major... monsieur le colonel, veux-je dire. Allons bon ! voilà que je me trompe encore !... le colonel est dans les cieux, sa demeure dernière. C'est monsieur le général qu'il faut dire désormais. Je suis heureux d'être le premier à vous donner ce titre.

— C'est ma foi vrai ! dit le comte, en lisant à voix haute :

— Par décret de même date, en récompense de sa belle conduite à Solferino, le colonel comte d'Aubigny est promu au grade de général de brigade.

— Ainsi, le *Moniteur* vous révélait la mystification de ce matin ?

— J'y ai répondu par celle de ce soir.

— Allons, bien joué ! C'était de bonne guerre.

— Recevez, du reste, mes sincères félicitations, général.

— Ne compte pas sur les miennes, dit la comtesse à son mari en élançant une larme qui perlait à sa paupière. Me voilà condamnée à la solitude à perpétuité !

— Rassure-toi, chère enfant, lui répondit le comte, il n'y a pas de guerre probable avant quelques années. D'ici-là, quand tu m'auras assez contemplé dans mon nouvel uniforme, je donnerai ma démission, pour devenir tout simplement ton mari.

— S'il en doit être ainsi, je ne regrette plus tant que monsieur Frantz m'ait fait perdre ma gageure.

— Et moi j'en suis fort heureux, reprit Maurice. J'aurai gagné aujourd'hui ma dernière victoire, celle à laquelle j'attachais le plus de prix, ma chère Clotilde.

En ce moment un valet vint annoncer que la berline et les bagages de M. le baron l'attendaient à la grille.

— Agréez mes respectueux hommages, madame la générale, dit le baron en s'inclinant devant la comtesse qui lui tendit gracieusement cinq jolis doigts.

— Au revoir, général, dit-il ensuite au comte, qui lui serra cordialement la main, en ajoutant par pure politesse :

— Franchement, je regrette que vous quittiez si vite ; dans quelques jours, je ne dis pas : nous aurions joué la comédie bourgeoise.

— En effet, nous sommes tous deux d'assez belle force en ce genre.

— Du reste, ajouta le comte en souriant, puisque cette séparation est forcée, je vois avec plaisir que c'est pour Constantinople que vous nous quittez. C'est là que vous pourrez vous marier autant de fois qu'il vous plaira.

— J'y compte bien.

— Dis-moi donc, mon ami, demanda la comtesse à son mari quand ils furent seuls ; dis-moi donc pourquoi tu avais voulu faire croire à ta mort pour éloigner M. Frantz ?

— Parce que, en général, les amoureux n'aiment pas les successions. Et puis, ma chère enfant, figure-toi qu'il y a des braconniers qui s'abstiennent d'avoir des terres à eux afin de chasser exclusivement sur celles des autres.

— N'est-ce pas, chère amie ? Voilà pourquoi ceux qui ont des terres à eux se défient de ces braconniers là et font très bien de les envoyer chasser à tous les diables.

LÉOPOLD STAPLEAUX :
— F I N —

PARLEMENT LOCAL.

BILLS SANCTIONNÉS À LA CLOTURE DE LA SESSION.

L'acte concernant les fonctions de l'Orateur de la Chambre d'Assemblée.

L'acte concernant l'interprétation des Statuts de cette province.

L'acte concernant les Statuts de cette province.

L'acte concernant la nomination des Juges de Paix.

L'acte concernant l'indemnité à accorder aux membres de la Législature, et le salaire de l'Orateur de l'Assemblée Législative.

L'acte concernant les Départements du Trésor, du Revenu de l'Intérieur, des recettes et dépenses, etc.

L'acte, pour amender l'acte d'incorporation du chemin de fer de la Vallée du Massawippi.

L'acte pour faciliter le partage de la succession de feu John Coffin.

L'acte pour autoriser les Sœurs de Charité de l'Hospice Général de Montréal, à acquérir de nouvelles propriétés et d'en disposer.

L'acte pour incorporer la Société appelée l'Union St. Pierre, du Village Bienville de Lévis.

L'acte pour incorporer la Société St. Jean-Baptiste de la Ville de St. Jean.

L'acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Lévis.

L'acte pour incorporer le Curling Club de Québec.

L'acte pour incorporer la Société de Construction Canadienne de Montréal, comme société de construction permanente.

L'acte pour autoriser toute chambre de Notaires à admettre M. Bessette à la profession, après examen.

L'acte pour permettre que l'Orateur du Conseil Législatif, soit remplacé dans certaines circonstances.

L'acte pour annexer une partie de la Seigneurie de Belair aux paroisses de St. Ambroise et de Ste. Catherine.

L'acte concernant les minutes de feu Théod. Doucet, en son vivant, notaire de la cité de Montréal.

L'acte public, pour amender l'acte du parlement du Canada, 23 vic. ch. 70, concernant les enterrements dans certains cimetières de la ville de Québec.

L'acte pour incorporer une compagnie manufacturière de Montréal.

Les clauses générales de l'acte des compagnies à fonds communs.

L'acte concernant l'incorporation des compagnies à fonds communs.

L'acte pour diviser la municipalité du comté de Gaspé, en deux municipalités séparées.

L'acte pour amender l'acte de la 22 Vic. ch. 106, incorporant la Ville de St. Jean.

L'acte pour incorporer l'association connue sous le nom de : "La société des commis-marchands de Montréal."

L'acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie des chars urbains de Montréal.

L'acte concernant le département du secrétaire, et les registres de cette province.

L'acte concernant l'office d'imprimeur de la Reine, pour cette province et la publication d'une Gazette Officielle, à Québec.

L'acte concernant les inspecteurs des prisons, hôpitaux et autres institutions.

L'acte pour amender le ch. 18 des Statuts consolidés du Bas-Canada, concernant l'érection des paroisses.

L'acte concernant la compagnie d'exploitation de carrières à ardoises.

L'acte pour amender l'acte de la 12e. Vic. ch. 282, et pour pourvoir à une augmentation de fond social de la compagnie du gaz de Québec.

L'acte pour pourvoir au remboursement en certains cas de l'argent reçu par les Protonotaires, Shérifs, et les Greffiers de la Cour de Circuit.

L'acte pour légaliser à un certain point, les procédés de la Chambre des Notaires.

L'acte concernant la preuve des lois, et des publications officielles des autres provinces de la Puissance.

L'acte pour incorporer le Synode du Diocèse de Montréal, et unir la Société Church du diocèse de Montréal, au dit Synode.

L'acte pour amender certains actes y mentionnés, et entre autres, ayant rapport aux estampilles.

L'acte concernant les chemins de colonisation.

L'acte pour continuer pour un temps limité, les différents actes y dénommés.

L'acte concernant certains droits sur les licences.

L'acte pour autoriser le ministre de la secte s'intitulant "Eglise Catholique, Apostolique," dans la Province de Québec, à célébrer les mariages, et à tenir des registres de baptêmes, mariages et enterrements.

L'acte pour incorporer la société appelée "l'Union. St. Joseph de St. Sauveur de Québec."

L'acte pour pourvoir à la nomination d'un prévôt d'incendie dans les cités de Montréal et Québec, et pour définir ses pouvoirs et ses devoirs.

L'acte pour amender les actes relatifs à la Corporation de la cité de Montréal, et pour autres fins.

L'acte concernant la charge de Ministre de l'Instruction Publique.

L'acte pour diminuer les dépenses d'assignation des Jurés dans les causes criminelles et pour autres fins.

L'acte pour pourvoir effectivement au soutien des écoles, on certains cas, et pour d'autres fins y mentionnés.

L'acte concernant l'organisation du service civil.

L'acte concernant la nomination d'assistants aux officiers du Greffe de la Paix.

L'acte pour amender l'acte 27me et 28me Vic. Ch. 56, relatif à l'emmagasinage des poudres dans et proche des villes de Québec et de Montréal.

L'acte pour incorporer une Société de Construction, à Montréal.

L'acte pour incorporer la Compagnie d'assurance Maritime du Canada.

L'acte pour amender les lois de Chasse, de cette province.

L'acte pour incorporer la Compagnie Hydraulique de St. Louis.

L'acte pour incorporer le Curling Club Calédonia de Montréal.

L'acte pour encourager les colons.

L'acte pour amender l'acte des mines d'or, et l'acte d'amendement à l'acte des mines d'or de 1815.

L'acte pour amender de nouveaux l'acte d'amendement et consolider les dispositions contenues dans les actes et ordonnances relatifs à l'incorporation de l'Aqueduc de la cité de Québec, et aussi pour amender l'acte d'amendement à celui en dernier lieu mentionné, passé dans la 29me et 30em Vic., ch 57.

en liberté, sous caution de \$5,000 pour assurer sa comparution à toute sommation ultérieure.

C'est après l'accomplissement de ces formalités judiciaires que le correspondant auquel nous empruntons ces détails a eu une entrevue avec le général Thomas. Il l'a trouvé parfaitement calme et en même temps résolu à remplir le mandat que le président lui a confié.

A onze heures et demie du matin le nouveau secrétaire s'est dirigé vers les bureaux de la guerre, et a demandé à parler à M. Stanton, qui lui a fait répondre d'entrer s'il avait quelque chose à lui dire.

—Je viens, a dit le général Thomas, occuper le poste de secrétaire de la guerre par interim, ainsi que j'en ai reçu l'ordre du Président des Etats-Unis.

—La chose ne peut se faire, a répliqué M. Stanton, et je vous engage à retourner dans votre bureau habituel pour y rendre vos fonctions d'adjudant-général.

Le général.—Le président m'a investi des fonctions du secrétariat de la guerre, et mon intention est de les exercer.

M. Stanton.—Le président n'avait pas le droit de vous charger de ces fonctions, et je vous donne de nouveau l'ordre de vous retirer dans votre bureau.

Le général.—C'est ce que je ne ferai pas. J'ai à obéir aux ordres du Président, et non à ceux de M. Stanton.

M. Stanton.—Comme secrétaire de la guerre, je vous enjoins de reprendre votre poste d'adjudant-général.

Le général.—Je refuse.

M. Stanton.—Alors, restez ici tant qu'il vous plaira, si le président vous l'ordonne, mais vous n'exercerez pas les fonctions de secrétaire de la guerre.

Le général.—Je les exercerai.

M. Thomas s'est retiré, après cette réplique, dans une salle voisine, qui sert de bureau au général Schriver.

M. Stanton l'y a suivi et lui a dit: "Ainsi, vous prétendez être secrétaire de la guerre, et vous refusez de vous soumettre à mes ordres?"

Le général.—Oui, monsieur. Je vais donner l'ordre qu'on me remette les dépêches à l'adresse du département de la guerre, et m'occuper de l'expédition des affaires.

Sur ces entrefaites le général Grant a fait son apparition, les lèvres en train d'être souriant, et de sorte que les personnes qui espéraient qu'il ne pourrait pas éluder, cette fois, d'arborer un drapeau quelconque, en sont encore plus impénétrable que jamais.

Lorsqu'avait lieu, entre MM. Stanton et Thomas, la conversation qui vient d'être rapportée, plusieurs amis de ce dernier sont venus le demander, notamment M. Merick, l'un de ses conseillers. Mais M. Stanton, qui avait recommandé que les cartes des visiteurs, qui se présenteraient lui fussent remises à lui-même, a fait répondre invariablement que le général Thomas n'y était pas, de sorte que les seuls témoins admis à la discussion entre les deux prétendants au secrétariat de la guerre, ont été les généraux Grant, Dent et Howard, et un ou deux employés attachés aux bureaux.

Un peu plus tard, le général Thomas a voulu entrer dans un bureau proche du sien. Mais, suivant la consigne, il était fermé à clef, et personne ne s'est trouvé là pour lui ouvrir la porte. Il s'est décidé alors à pénétrer de nouveau chez M. Stanton, et lui a dit qu'il venait chercher la clef de la salle à côté. Mais cette clef lui a été refusée.

Après sa retraite définitive du secrétariat de la guerre, le général s'est rendu au quartier-général de Grant, et de là à la Maison-Blanche, où il a eu avec le président une entrevue à laquelle assistaient l'attorney général Stanberry, le secrétaire Welles et M. Kennedy. M. Johnson, mis au courant de ce qui s'était passé, s'est consulté avec M. Stanberry, puis a rédigé un ordre dont on ignore la substance, et qu'il a envoyé au colonel Moore.

Washington 23.—Hier après-midi, le président a envoyé un message au Sénat, immédiatement après l'ajournement de sa séance; il fut en conséquence renvoyé à la Maison-Blanche.

Il est constaté que le Procureur Général Stanberry, le juge Black et Chas. O'Conner défendront le prési-

dent devant le sénat.

Le Gén. Thomas n'est pas à la hauteur des circonstances, et il a fait une bêtise, en permettant à M. Stanton de rester une heure, dans le département de la guerre, après avoir reçu l'injonction de se retirer. On dit que la grande armée de la république soutient le Congrès de M. Stanton.

La Tribune dit que le Général Grant a lancé un ordre enjoignant à tous les commandants des ports de ne pas obéir à aucuns autres ordres, qu'à ceux émanés par lui de quelque source qu'ils proviennent.

Washington 24, p.m.—A 5 h.s.p.m. la résolution de la mise en accusation du président a été adoptée dans la chambre. Le président en a reçu la nouvelle d'une manière calme, et dit qu'il était préparé à cet acte de ses ennemis. La résolution fut adoptée sur le vote de 128 pour et 47 contre.

L'agitation augmente dans la ville, tous les hôtels sont remplis de citoyens excités. Les rues sont pleines de rumeurs, entr'autres, que le président va être immédiatement et forcément suspendu, ce soir ou demain, et que cent mille révolutionnaires armés vont par ses ordres marcher vers la Capitale demain matin. La ville est remplie d'étrangers et une grande activité règne dans le service militaire.

Washington, 24.—Aujourd'hui, le Président a nommé au Sénat Thos. Ewing, jr., de l'Ohio, secrétaire de la guerre, en remplacement de M. Stanton, destitué.

Il a aussi envoyé au Sénat, une note, en réponse à la résolution qui venait d'être adoptée par ce corps, par laquelle il insiste sur le fait, que non seulement il a le droit de destituer le Secrétaire de la Guerre, d'après les dispositions de la constitution et du Bill de possession de charge, mais qu'il a même le droit, de nommer un remplaçant à cette fonction *ad interim*.

Washington, 25.—A midi et demi aujourd'hui, le greffier de la Chambre est entré au Sénat et a lu la résolution de la mise en accusation du Président, passée hier; cette lecture a été accueillie avec silence et sans commentaires. Le message de la Chambre a été référé à un comité de sept membres, nommés par l'orateur. L'excitation, produite d'abord dans la ville, par la nouvelle de la mise en accusation du Président, a de beaucoup diminué. Le gén. Thomas n'a pas reparu ce matin, au secrétariat, et Stanton a été très-occupé toute la journée d'affaires officielles. On attend un grand intérêt ici, au résultat de la comparaison que fera demain, le gén. Thomas, à la Cour Suprême.

Washington, 25.—Aujourd'hui à 11.15 p.m. le comité de la Chambre est entré dans la salle du Sénat, et il a lu la mise en accusation du président, pour avoir violé les lois, et avoir abusé de sa charge. Le Sénat a alors nommé un comité de sept membres pour s'occuper du procès du Président. Pendant que la mise en accusation paraît inévitable, plusieurs Sénateurs Républicains désirent ardemment obtenir l'opinion de la Cour Supérieure pour savoir si le bill d'occupation de charge est conforme à la constitution, avant de prendre aucun moyen définitif. Le président déclare qu'il va en appeler au peuple pour lui faire décider de son dernier message concernant les raisons qu'il y donne, de la destitution de Stanton.

ENQUÊTE DU CORONER.

H. R. Blanchard, écor., coroner de ce district, a tenu, le 24 février courant, à St. Jules, une enquête sur le corps de Olivier Ledoux cordonnier, âgé de 24 ans, trouvé mort dimanche dans l'avant-midi, sur la voie publique du sixième rang, entre la paroisse de St. Jules et de St. Denis.

Il appert par le témoignage que le défunt aurait quitté le domicile de son frère, Lévi Ledoux, samedi, 22 courant, vers 3 heures de l'après-midi, pour aller voir son père, demeurant à une distance de 2 lieues; que le défunt se serait arrêté chez deux vieillards du nom de Dozois qui vendent des liqueurs sans licence, là il aurait pris cinq verres de whiskey à différentes reprises, en fumant sa pipe, après les avoir payés au prix de 6 sols le verre; il en serait reparti vers 5 heures pour se rendre chez son père. Il se serait aussi arrêté chez un M. Gadbois, et là, on l'aurait vu, marchant bien, se diriger vers la demeure de son père.

Son corps a été trouvé dimanche dernier, pendant la messe, à une distance de 1 1/2 mille de chez son père, par un nommé Joseph Lamoureux, de St. Denis, qui venait chercher des remèdes chez le Dr. Desroches, à St. Jules. D'après l'autopsie pratiquée, il a été constaté que le dit Olivier Ledoux est mort de froid. Le verdict fut rendu en conséquence.

La justice devrait sévir contre ces deux vieillards qui vendent des boissons enivrantes sans licence.

M. le député coroner de ce district, Jacques H. Bourbonnière, a tenu, le 24 février courant, à St. Hugues, une enquête sur le corps de Jean-Baptiste Proulx, âgé de 80 ans. Il appert par les témoignages que le défunt avait assisté, dimanche dernier, aux exercices du Triduum, et étant de retour à sa demeure, dans l'après-midi, il voulut allumer sa pipe et tomba mort. Le verdict a été "mort subite."—*Courrier de St. Hyacinthe.*

de tous un souvenir délicieux de cette belle fête religieuse. La collecte se montant à la somme de quarante dollars fut donnée au Révérend Père Lagier. En terminant, M. le Rédacteur, veuillez excuser ces quelques lignes écrites un peu à la hâte, et me croire toujours,

Votre ami,
PASCHAL.
Berthier, 26 Février 1868.

Procédés du Conseil de Ville de Sorel,
7 heures P. M.

Présents :—M. le Maire, G. I. Barthe, Ecr. au Fautueil, et Messrs. les Conseillers Germain, Bruneau, LaBelle, Woolley et Dorion.

Le Procès-Verbal des procédés de la séance précédente est lu et confirmé.

Présenté une Requête de M. Olivier Capistran, demandant délai pour payer ses taxes. Renvoyée au Comité des finances.

Présenté les Etats No. 49, collections sur le Marché Principal, et 19 et 20, collections sur le marché à foire et à Bois, approuvés.

Présenté un rapport de l'Inspection de Police, au sujet d'articles confisqués pour infraction au Règlement des marchés, lesquels articles ont été remis à l'Hôpital, selon reçu produit : approuvé.

L'ordre du jour est appelé.

Sur motion de M. le Conseiller Bruneau, secondé par M. le Conseiller Woolley, Messieurs François LaBelle, William McCallum et Amable Séraphin Moreau, sont nommés assesseurs des propriétés cotisables en cette Ville. Sont nommés, aux mêmes conditions que l'an dernier, M. Claude Rajotte, clerc du Marché Principal, M. Elzéard Plante assistant clerc du Marché Principal, M. L. St. Jacques, clerc du Marché à foire et à Bois, M. Charles Wilbrenner Inspecteur.

M. John George Crébassa jnr. est continué dans sa charge de Secrétaire Trés. pour une autre année avec un salaire de \$400 et les mêmes cautions de l'an dernier sont acceptées.

Les Rapports soumis par différents Comités sont pris en considération savoir :

Rapport du Comité du Feu sur un compte de M. P. St. Michel, adopté.

Rapport du Comité de Police, suggérant l'adoption d'un Règlement qui fixera le salaire du Greffier à la somme de \$100 annuellement, et les honoraires des Constables pour arrestations à 2/6 le soir \$1 la nuit et le Rapport contient divers autres suggestions tendant à rendre ce Département plus effectif. Adopté.

Rapport du Comité des Chemins sur la demande faite par Messrs. les Syndics des Ecoles dissidentes pour la construction d'un Trottoir, vis-à-vis la maison d'Ecole, Rue Elizabeth, que le Conseil ne peut assumer l'obligation de construire des trottoirs vis-à-vis aucun des Edifices publics. Le Comité recommande en même temps à l'approbation du Conseil, un compte M. Jos. Moisan, pour dépenses incidentes à l'éclairage des Rues. adopté.

Rapport du Comité des Finances, sur divers sujets savoir : Sur la Requête de M. Frs. Godin, se plaignant du montant auquel est cotisé sa propriété : Que le temps fixé pour décider sur des demandes de cette nature est passé. Sur la Requête de M. Gilbert Aussant se plaignant des assesseurs, et du montant cotisé de ses propriétés : Que cette Requête est mal fondée et intempestive et doit être rejetée. Le même Rapport expose la nécessité d'adopter des procédés contre un huissier pour le remboursement de sommes perçues en vertu de mandats de saisies pour taxes, et sommes de plus que la collection des taxes et arrérages devra être faite avec le plus de célérité possible. Rapport adopté et ordonné en conséquence.

Sur motion de M. le conseiller Germain, secondé par M. le conseiller LaBelle :

Une somme de \$25 est votée pour venir en aide aux pauvres, et le Secrétaire Trés. à instruction de remettre cette somme aux Dames de Charité pour être ainsi employée.

M. le conseiller Germain, propose ensuite : Que le Secrétaire Trés. prépare une liste alphabétique des contribuables envers la Corporation pour arriérés de cotisation. Après la discussion la motion reste suspendue jusqu'à la prochaine séance.

Deux projets de Règlements sont présentés par M. le conseiller Germain, pour les fins suivantes, savoir : Pour amender le règlement qui fixe le jour des séances du Conseil et pour amender le règlement concernant le bois vendu en cette ville, et pour changer la taxe sur le bois de chauffage vendu au-voyage.

AVIS DE MOTION.

M. le Conseiller Germain donne avis qu'à la prochaine séance, il proposera l'adoption d'un Règlement concernant des matières de Police et pour fixer le salaire et les honoraires de certains employés de Police, le tout selon les suggestions contenues dans le rapport du Comité de Police, adopté à cette séance.

Le Conseil s'ajourne.

Variétés.

Les travaux de la première session du Parlement de Québec se résument comme suit :

Pétitions présentées 297
Bills 30
Bills adoptés.....60
Bills retirés.....11
Vingt-huit des bills présentés, l'ont été, par des ministres.

FAIRE LE RODOMONT.—Faire le brave, se vanter de ses exploits pour en imposer aux autres, *Rodomont* est synonyme de fanfaron, homme qui chante lui-même ses louanges et célèbre sa propre gloire. Fanfaron, vient de fanfare, bruit ou concert d'instruments militaires. Le mot, dit Ménage; est pur espagnol, et il est originairement arabe, où il signifie un homme léger et habile qui promet plus qu'il ne peut tenir.—Quant à *Rodomont*, il est aussi d'origine arabe. C'est un roi d'Alger, "brave mais altier et insolent," que le comte de Boiardo dans *Roland l'Amoureux*, et l'Arioste dans *Roland le Furieux*, ont rendu populaire.—C'est le personnage de ces deux romans qui a fait appeler *Rodomonts* les hommes qui veulent se faire valoir et se faire craindre.

Le comte de Boiardo cherchait depuis longtemps un nom qui caractérisât un guerrier redoutable, lorsque, pendant une partie de chasse, celui de *Rodomont* lui vint à la pensée. Il en fut si satisfait que, retournant aussitôt à son château, il fit sonner les cloches et tira le canon en signe de réjouissance, comme pour la fête d'un saint, "au grand étonnement de ses paysans, dit Sismondi, auquel ce nouveau saint n'était pas encore connu."

GIGOT DE MOUTON A LA BROCHE.—Rien n'est si succulent, en fait de cuisine bourgeoise, qu'un gigot de mouton à la broche bien choisi et cuit à point; mais aussi, en général, rien n'est plus dur. C'est fatigant, car un gigot rôti est d'une tendreté parfaite et une des plus excellentes choses que la boucherie puisse offrir à l'alimentation; c'est un mets sain, naturel, juteux et succulent, préférable à tous ces ragouts incendiaries qui troussent ne flattent le palais qu'aux dépens de la santé.

Mais la tendreté du gigot dépend moins de l'art du cuisinier que de ses soins, de sa patience, et surtout du naturel de la bête. Il est tel mouton que rien ne peut atténuer, et tel autre que trois ou quatre jours d'attente suffisent pour rendre fondant. Ce sont là les élus de la boucherie. Après avoir choisi un gigot de bonne qualité et bien mortifié, battez-le, embrochez-le et laissez-le au feu environ une heure et demie; servez alors votre gigot sur son jus. Ce mets est très succulent, de facile digestion, et convient à peu près à tout le monde.

Il faut, pour cuire le gigot où le paupé de mouton pesant 3 kilog. : A la broche et devant la cheminée... 1 h. 30 m. Dans la cuisinière, devant la cheminée 1 h. 10 Dans la cuisinière et devant la coquille 1 h.

Le gigot a eu ses poètes, et il mériterait bien cet honneur :

Jaime mieux un tendre gigot,
Qui, sans pompe et sans étalage,
Se montre avec un entourage
De laitues ou de haricots :
Gigot, recevez mon hommage;
Souvent j'ai dédaigné pour vous,
Chez la baronne ou la marquise,
La poulette la plus exquise
Et même la perdrix aux choux.

Parmi les Anglais qui visitèrent Paris (France) en 1815 se trouvait l'Echevin Wood qui avait rempli la charge de Lord Maire de Londres. Il fit imprimer cent cartes de visite comme suit "Echevin Wood, *few* Lord Maire de Londres" qu'il distribuait parmi la haute classe de la Société. Il avait traduit le mot *late* par le mot *feu*.

Le Général Comte de Girardin louchait horriblement et était extrêmement curieux.—Un jour il demanda Talleyrand.—"Comment vont les affaires, Prince." Celui-ci lui répondit "comme vous voyez, général; tout de travers."

Le général Flahault quoique jeune, avait la tête chauve, il reçut un jour une invitation à dîner avec le prince Talleyrand. Dans le cours

La Gazette de Sorel.

Samedi matin, 29 Février 1868.

NOUVELLES DES ETATS-UNIS.

La lutte entre le Président et les Républicains menace de tourner au tragique. Nous donnons ci-dessous le résumé de tous les incidents de cette lutte.

Washington, 22 février.

Dès que M. Stanton a appris qu'il était destitué pour la seconde fois, il a tenu à la hâte une espèce de conseil de guerre. Le résultat des délibérations a été que, pour prévenir toute tentation d'invasion, la première précaution à prendre était de faire fermer à clef toutes les portes du bâtiment. Cette prudente décision ayant été exécutée, M. Stanton, ayant sur sa table l'énorme trousseau de clefs qu'on venait de lui remettre, a rédigé un affidavit requérant l'arrestation du général Thomas, comme coupable d'avoir accepté sa nomination illégale au secrétariat de la guerre. L'affidavit, envoyé à M. Carter, Chief Justice de la Cour suprême, a été transmis par lui, avec ordre d'exécution, au marshall David Gooding. Celui-ci s'est rendu, le 22 au matin, à la résidence du général, et l'a accompagné à la cour suprême, qui l'a fait aussitôt remettre

L'AFFAIRE RUEL-BOULET.

On lit dans le *Courrier de St. Hyacinthe* :

Cette triste affaire se complique d'un nouvel incident.

Le prisonnier Ruel est accusé d'avoir empoisonné par l'arsenic sa femme, appelée Cécile Séné, morte en Novembre 1866. M. le coroner Blanchard s'est rendu hier à l'Ange-Gardien pour faire l'exhumation du cadavre.

(Il ne manquait plus que cela pour en faire une seconde édition de la malheureuse affaire Provencher-Boisclair.)

ETAT des revenus et dépenses de la Puissance du Canada pour le mois finissant le 31 janvier 1868.

Douanes.....	\$366,327
Accise.....	256,383
Dept. des postes.....	75,853
Travaux Publics, chemins de fer compris....	325,074
Timbres.....	136,077
Divers.....	115,086
Total.....	\$856,903
Dépenses.....	\$1,063,622.

Serial 16 Octobre 1862.—